

PROGRAMME

BUREAU POUR LA TUNISIE ET L'ALGÉRIE

Intégration et régionalisme africain: où en est l'Union africaine aujourd'hui?

Journée d'étude du jeudi 1er novembre 2018

Dates proposées:	Jeudi 1 novembre 2018
Heure :	08:00 h
Lieu:	Faculté des sciences juridiques politiques et sociales de Tunis- Université de Carthage (Salle Dali Jazi)
Organisation:	Konrad-Adenauer-Stiftung – Faculté des sciences juridiques politiques et sociales de Tunis

Argumentaire

Le régionalisme n'est pas un phénomène propre à l'Afrique. C'est désormais un phénomène mondial. Sauf que, chaque intégration régionale a ses caractéristiques propres et répond à des nécessités spécifiques.

Par ailleurs, l'intégration peut revêtir plusieurs aspects. Elle peut être économique, sociale, juridique ou politique, comme elle peut englober deux ou plusieurs de ces aspects.

Plus que toute autre région du monde, l'Afrique a besoin d'intégration sur tous plans afin de promouvoir le développement économique et social et faire face à la compétitivité exigée par la participation au système commercial multilatéral. Renforcer l'intégration permettrait à l'Afrique de devenir ainsi partie intégrante de l'économie mondiale et d'échapper à une plus grande marginalisation.

Afin de parvenir à une intégration globale, les pays africains ont institué des Communautés économiques régionales et différentes structures chargées de la gestion de politiques sectorielles contribuant à l'intégration régionale.

Toutefois, dans le cadre de la mise en place d'une intégration continentale totale à l'échelle de l'Afrique, le rôle des Communautés économiques régionales s'est trouvé au cœur d'un large débat. Un débat qui cherche à déterminer si l'intégration du continent doit se faire en un seul bloc unitaire, ou si l'Afrique doit passer, au préalable, par l'intégration des sous-régions.

En tout état de cause, cet élan d'intégration continentale s'est consolidé suite à la signature de l'accord portant création de la zone de libre échange continentale africaine (ZLECA) à Kigali (Rwanda) le 21 mars 2018, lors du Sommet extraordinaire de l'Union africaine par 44 Etats membres de l'Union africaine; un traité qui vise à réaliser la liberté économique de l'Afrique, mais aussi à réaliser une forte intégration économique à l'échelle du continent, en facilitant les flux de marchandises et de personnes.

Par ailleurs, le Plan d'action de Lagos de 1980 pour le développement de l'Afrique et le Traité de Abuja de 1991 (traité établissant la Communauté économique africaine) proposèrent la création de Communautés économiques régionales comme base de l'intégration africaine, avec l'instauration d'un calendrier organisant le passage d'une intégration sous régionale à une intégration continentale.

Dans ce cadre, il y a lieu de noter que les communautés économiques régionales (CER) sont des regroupements régionaux d'États africains, chaque regroupement étant dirigé par un chef d'État ou de gouvernement. Chaque CER a évolué indépendamment et chacune a des structures et des rôles différents.

De manière générale, leur objectif est de faciliter l'intégration économique régionale entre les membres de chacune des régions et au sein de la Communauté économique africaine (CEA), créée dans le cadre du Traité d'Abuja (1991).

Aujourd'hui, les CER s'impliquent de plus en plus dans la coordination des intérêts des États membres de l'UA dans des domaines aussi variés que la paix et la sécurité, le développement et la gouvernance.

Véritables piliers de l'UA, les CER collaborent étroitement avec celle-ci. Le Traité d'Abuja et l'Acte constitutif de l'UA, qui se complètent, prévoient spécifiquement l'établissement de relations entre l'UA et les CER. Celles-ci sont régies, notamment, par le Protocole de 2008 sur les relations entre les CER et l'UA.

Actuellement, il existe huit (8) Communautés économiques régionales reconnues par l'Union, chacune établie par des traités régionaux différents.

Souvent, ces Communautés se superposent. Certains de leurs membres sont parfois membres de plusieurs d'entre elles.

Par ailleurs, le degré de réussite ou d'échec de ces modèles d'intégration varie d'une région à une autre.

Quel est donc le niveau d'évolution de cette intégration sous-régionale sur le continent africain et quels en sont les limites et les défis ? Quels sont les paradigmes, les normes et les principes constituant un véritable droit international coutumier africain sur l'intégration et quels sont les nouveaux domaines à codifier pour la mise en œuvre progressive de l'objectif principal de l'agenda 2063, celui de l'intégration du continent ?

Quels sont les indices d'une intégration communautaire au sein de l'Afrique?

Et puis, l'Afrique est-elle aujourd'hui prête à l'intégration? N'est-il pas prématuré de parler d'une "Union" alors que tous les indices de la réalité politique, économique et sociale portent la marque d'une "désunion"?

Cette journée d'étude entend faire le point sur l'intégration régionale en Afrique, cinquante-cinq (55) ans après la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et seize (16) années après la naissance de l'Union africaine (UA). Sa vocation essentielle est de contribuer à améliorer la connaissance de l'intégration régionale en Afrique et en faire le bilan.

Ce faisant, les experts s'interrogent sur la spécificité du régionalisme africain, ses acquis et les défis auxquels il fait face.

Il s'agit d'une première dans la sphère universitaire et académique en Tunisie, le sujet étant très mal connu et rarement traité par des cercles académiques et universitaires dans notre pays. L'occasion pour les étudiants et les professionnels de se pencher de plus près sur l'Afrique, sur le continent africain et sur le droit de l'Union africaine.

La manifestation serait axée sur trois thèmes essentiels :

1. **Un point d'histoire** : visant à clarifier le régionalisme africain et en tracer l'évolution
2. **Un regard réaliste de l'intégration africaine** : visant à présenter le rôle qu'ont joué les différentes communautés économiques dans l'intégration, le bilan?
3. **Une évaluation des acquis et projection dans l'avenir** : afin de présenter les avancées réalisées et se projeter dans l'avenir dans des perspectives à moyen ou long terme pour l'émergence et l'intégration africaines.

PROGRAMME

Jeudi, 1er novembre 2018

- 08:00 – 08:30 h **Accueil et inscriptions**
- 08:30 – 10:00 h **Allocution de Mme Neila CHAABANE**
Doyenne de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis- Université de Carthage
- Allocution de M. Holger DIX**
Représentant de la Konrad-Adenauer-Stiftung en Tunisie
- Allocution de M. Rafaâ BEN ACHOUR**
Professeur émérite à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis; Juge à la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples

Allocution de son excellence M. Khemais JHINAOUI

Ministère des affaires étrangères- Tunisie

Allocution de M. Mourad BENDHIAB

Secrétaire général de la Commission de l'Union africaine

Allocution de Mme Yacine FAL

Directeur général adjoint du Bureau Afrique du Nord de la Banque africaine de développement (BAD)

Allocution de M. Guy Fleury NTWARI

Représentant de la Conseillère juridique de l'Union africaine

10:00 – 10:30 h

**PREMIERE SESSION:
BREF APECU DU PANAFRICANISME ET DU REGIONALISME
AFRICAIN**

Pr. Rafaâ BEN ACHOUR

Professeur émérite à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis; Juge à la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples

10:30 – 11:00 h

Pause-café

11:00 – 13:00 h

**DEUXIEME SESSION : LA REALITE DE L'INTEGRATION EN
AFRIQUE**

11:00 – 11:20 h

**L'Union africaine: une organisation d'intégration ou de
coopération?**

Pr. Robert DOSSOU

Doyen Honoraire de la Faculté de Droit de l'Université d'Abomey - Calavi du Bénin et Ancien Président de la Cour Constitutionnelle du BENIN

11:20 – 11:40 h

**Principes normatifs des nouvelles trajectoires de l'intégration
institutionnelle en Afrique**

Pr. Germain NTONO TSIMI

Professeur agrégé et Vice-Doyen de la Faculté des sciences juridiques et politiques de Soa- Université de Yaoundé 2

- 11:40 – 12:00 h **Un exemple d'intégration sous-régionale en difficulté:
Les défis de l'intégration régionale en Afrique du nord
Son excellence M. Taieb BACCOUCHE**
*Ex- Ministre des affaires étrangères et Secrétaire général de l'Union du
Maghreb Arabe*
- 12:00 – 13:00 h **Débat**
- 13:00 – 15:00 h **Pause-Déjeuner**
- 15:00 – 17:00 h **TROISIEME SESSION : L'INTEGRATION EN CONSTRUCTION**
- 15:00 – 15:20 h **L'architecture de la paix et de la sécurité en Afrique
Pr. Mutoy MUBIALA**
*Fonctionnaire au Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de
l'Homme et Professeur invité à l'Ecole de droit de la Sorbonne (Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne).*
- 15:20 – 15:40 h **Régionalisme et justice internationale en Afrique
Pr. Maurice KAMGA**
Secrétaire de la Cour internationale de justice à la Haye
- 15:40 – 16:00 h **Pause-Café**
- 16:00 – 16:20 h **Union africaine et régionalisation du droit international des
investissements
Pr. Makane Moise MBENGUE**
*Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève et Professeur
affilié à l'Ecole de droit de Sciences Po Paris*

- 16:20 – 16:40 h **L'institutionnalisation d'une citoyenneté continentale: un préalable nécessaire pour l'intégration de l'Afrique**
M. Ahmat BEN BARBONSOU
Doctorant en sciences politiques/Gouvernance et Intégration Régionale de l'Université Pan Africaine (Programme académique universitaire de la Commission de l'Union Africaine)
- 16:40 – 17:00 h **Approche comparative: L'Union africaine et l'Union européenne, quel modèle d'intégration ?**
Pr. Léonard MATALA TALA
Maître de conférences en Droit public à la Faculté de droit de l'Université de Lorraine à Nancy
- 17:00 - 18h00 h **Débat**